

Chronos châtelleraudais

Règlement Officiel 2018

Article 1 : Mettre le dossard au milieu du maillot.

Article 2 : Le coureur doit se présenter sur la ligne au moins 10 minutes avant le départ.

Article 3 : Cette épreuve sert de **Support aux Championnats Départementaux de la Vienne** et compte pour le **Challenge Mozaïc Crédit Agricole** des catégories Minimes, Cadets et Juniors

Article 4 : Cette épreuve est ouverte aux catégories suivantes :

- Minimes 15 prix (en nature)
- Cadets 15 prix (en nature)
- Juniors 15 prix
- Pass'Cyclisme 15 prix (en nature)
- Féminines junior senior 10 prix
- 3^{ème} catégorie 15 prix
- 2^{ème} et 1^{ère} catégorie 15 prix

Article 5 : Vélo et équipement traditionnel pour Minimes et Cadets

Article 6 : **Minimes, Cadets & Juniors :** 1^{er} départ à **10h00** pour les Minimes puis les Cadets et les Juniors à la suite dans cet ordre.

Seniors : 1^{er} départ à **14h30** dans l'ordre ci-dessus (**Article 4**).

Article 7 :

Développement maximum	Juniors (garçons) :	7.93 mètres
	Cadets :	7.62 mètres
	Minimes :	7.01 mètres
	Féminine Minime Cadette :	7.62 mètres
	Féminine Junior :	libre

Article 8 : Chaque participant pourra être suivi par une voiture ayant des roues de rechange. Celle-ci devra se tenir à **10 mètres minimum** derrière le coureur.

Article 9 : L'emploi de haut-parleurs ou mégaphones est autorisé. Il est interdit de venir à la hauteur du coureur avec la voiture suiveuse. Toutes les personnes doivent se tenir à l'intérieur des véhicules.

Article 10 : En Course – Si un coureur est rejoint, il n'est pas autorisé à mener, ni à profiter du sillage du coureur qui l'a rattrapé.

Le coureur qui en rejoint un autre doit observer un écart latéral d'au moins 2m. Après 1 km, le coureur rejoint doit rouler à au moins 25 m derrière l'autre.

Article 11 : Commissaires-Signaleurs : Les commissaires officiels itinérants ainsi que les signaleurs surveilleront la régularité de la course, avec rigueur, à différents points du parcours.

Article 12 : Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route, notamment sur la route de Pleumartin D1 (la grande route) où les coureurs ne devront emprunter que la partie droite de la chaussée.

Article 13 : Les véhicules suiveurs seront **obligatoirement déviés sur la gauche** 200 m avant la ligne d'arrivée.

Article 14 : Récompenses – Il sera attribué des Echarpes **Champion de la Vienne** et des Coupes dans toutes les catégories.

La remise de récompenses des Minimes, Cadets et Juniors se fera en fin de matinée.